

CLUB DES VIKINGS DE ROUEN
Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901
Centre sportif Guy Boissière
Ile Lacroix
76000 ROUEN

RAPPORTS DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES
COMPTES ANNUELS AU
30 SEPTEMBRE 2015

CABINET RUNGEARD et ASSOCIES

Commissaire aux Comptes
Compagnie de Rouen

4,rue Charpak
La Vatine
76130 MONT SAINT-AIGNAN

CLUB DES VIKINGS DE ROUEN
Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901
Centre sportif Guy Boissière
Ile Lacroix
76000 ROUEN

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Comptes annuels au 30 Septembre 2015

CABINET RUNGEARD et ASSOCIES

Commissaire aux Comptes
Compagnie de Rouen

4,rue Charpak
La Vatine
76130 MONT SAINT-AIGNAN

CLUB DES VIKINGS DE ROUEN
Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901
Centre sportif Guy Boissière
Ile Lacroix
76000 ROUEN

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 30 septembre 2015

Aux membres,

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association CLUB DES VIKINGS DE ROUEN, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité de Direction. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.



III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du comité de direction et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Mont Saint Aignan,
Le 7 mars 2016

Cabinet RUNGEARD et Associés
Représenté par Nathalie RICHARD
Commissaire aux Comptes

Cabinet RUNGEARD et ASSOCIÉS
Société d'expertise Comptable
au Capital de 100 000 € - 100 % en espèces
SIRET : 494 200 000 000 1000
4, rue d'Alsace - 73150 Mont Saint Aignan
73150 MONT SAINT AIGNAN

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/09/2015 12			Exercice N-1 30/09/2014 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage	26 295	24 920	1 375	2 037	662	32.51
	Autres immobilisations corporelles	92 886	67 039	25 847	37 195	11 348	30.51
	Immobilisations en cours						
Avances et acomptes							
Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières							
Total I	119 181	91 959	27 221	39 232	12 010	30.61	
Comptes de liaison							
Total II							
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises	1 958	1 958				
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés						
	Autres créances	32 470		32 470	20 640	11 831	57.32
Valeurs mobilières de placement							
Instruments de trésorerie							
Disponibilités	1 335		1 335	11 140	9 805	88.02	
Charges constatées d'avance (3)	2 554		2 554		2 554		
Total III	38 317	1 958	36 359	31 780	4 579	14.41	
Comptes de Régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	157 498	93 917	63 580	71 012	7 431	10.46	

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		30/09/2015	12	30/09/2014	12	Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres						
	Fonds associatifs sans droit de reprise						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	51 152		51 152			
	Report à nouveau	52 255		14 919		37 336	250.26
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	1 159		37 336		38 496	103.11
	Autres fonds associatifs						
	Fonds associatifs avec droit de reprise :						
	Apports						
	Legs et donations						
Résultats sous contrôle de tiers financeurs							
Ecarts de réévaluation							
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	13 219		21 521		8 302	38.58	
Provisions réglementées							
Droit des propriétaires							
Total I	13 276		20 418		7 142	34.98	
	Comptes de liaison						
	Total II						
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement						
	Fonds dédiés sur autres ressources						
	Total III						
DETTES (I)	Emprunts obligataires						
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)						
	Emprunts et dettes financières divers						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 907		8 202		2 705	32.98
	Dettes fiscales et sociales	37 897		32 731		5 166	15.78
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes						
Instruments de trésorerie							
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance	1 500		9 660		8 160	84.47
	Total IV	50 305		50 594		289	0.57
	Ecarts de conversion passif (V)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	63 580		71 012		7 431	10.46

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

48 805 40 933

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	30/09/2015	12	30/09/2014	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises	2 472		5 370		2 897-	53.96-
Production vendue de Biens et Services	9 725		7 751		1 974	25.47
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	195 204		183 160		12 044	6.58
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	40 562		54 860		14 298-	26.06-
Collectes	19 146		22 045		2 899-	13.15-
Cotisations	121 907		119 519		2 387	2.00
Autres produits			8 635		8 635-	100.00-
Total I	389 017		401 340		12 324-	3.07-
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises	1 705		8 410		6 705-	79.73-
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes	201 835		183 927		17 907	9.74
Impôts, taxes et versements assimilés	11 620		1 707		9 913	580.84
Salaires et traitements	125 140		182 228		57 088-	31.33-
Charges sociales	38 719		51 065		12 346-	24.18-
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	14 409		10 511		3 898	37.09
Sur immobilisations : dotations aux provisions						
Sur actif circulant : dotations aux provisions			1 958		1 958-	100.00-
Pour risques et charges : dotations aux provisions						
Subventions accordées par l'association						
Autres charges (2)	1 484		635		849	133.80
Total II	394 913		440 441		45 528-	10.34-
I - Résultat d'exploitation (I-II)	5 896-		39 100-		33 204	84.92
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

2 049

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/09/2015	Exercice N-1 30/09/2014	Ecart N / N-1 Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier				
Autres intérêts et produits assimilés	198	465	267-	57.48-
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	198	465	267-	57.48-
Charges financières				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI				
2. Résultat financier (V-VI)	198	465	267-	57.48-
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	5 698-	38 636-	32 937	85.25
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital	8 302	5 254	3 048	58.01
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total VII	8 302	5 254	3 048	58.01
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 444	2 697	1 253-	46.47-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		1 257	1 257-	100.00-
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions				
Total VIII	1 444	3 954	2 511-	63.49-
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	6 858	1 299	5 558	427.83
Impôts sur les bénéfices (IX)				
Total des produits (I+III+V+VII)	397 516	407 059	9 543-	2.34-
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	396 356	444 395	48 039-	10.81-
Solde intermédiaire	1 159	37 336-	38 496	103.11
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs				
- Engagements à réaliser sur ressources affectées				
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	1 159	37 336-	38 496	103.11

ANNEXE

Exercice du 01/10/2014 au 30/09/2015

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2014.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2015-06 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Subventions d'investissements:

Les subventions d'investissements affectés à des biens non renouvelables par l'Association sont comptabilisés en compte 13 et une quote part est rapportée chaque année au compte de résultat.

La quote part calculée est identique à la durée de vie du bien financé.

Pour l'exercice clos au 30 septembre 2015, le montant comptabilisé en "produits exceptionnels" s'élève à 8 302 €.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

COMPTABILITEUR EN CHARGE
CERFRANCE SEINE NORMANDIE
10 rue de la République
76000 ROUEN
Tél : 02 35 11 11 11
www.cerfrance.com
M. [Signature]

ANNEXE

Exercice du 01/10/2014 au 30/09/2015

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	26 295		
Installations générales agencements aménagements divers	22 734		
Matériel de transport	58 728		1 500
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	9 025		899
TOTAL	116 782		2 399
TOTAL GENERAL	116 782		2 399

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			26 295	26 295
Installations générales agencements aménagements divers			22 734	22 734
Matériel de transport			60 228	60 228
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			9 924	9 924
TOTAL			119 181	119 181
TOTAL GENERAL			119 181	119 181

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	24 258	662		24 920
Installations générales agencements aménagements divers	7 333	3 759		11 092
Matériel de transport	38 253	9 093		47 346
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	7 706	895		8 601
TOTAL	77 550	14 409		91 959
TOTAL GENERAL	77 550	14 409		91 959

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal. techniques matériel outillage indus.	662				
Instal. générales agenc. aménag. divers	3 759				
Matériel de transport	9 093				
Matériel de bureau informatique mobilier	895				
TOTAL	14 409				
TOTAL GENERAL	14 409				

ANNEXE

Exercice du 01/10/2014 au 30/09/2015

Tableau des variations des fonds associatifs

Nature des provisions et des réserves	Montant début d'exercice	Affectation résultats et retraitement	Dotations exercice	Reprise exercice	Montant fin exercice
Fonds propres					
Réserves :					
Autres réserves	51 152				51 152
Report à nouveau	14 919	37 336		0	52 255
RESULTAT DE L'EXERCICE	37 336	37 336	1 159	1	1 159
Autres fonds associatifs					
Fonds associatifs avec droit de reprise :					
Subventions d'investissement	21 521			8 302	13 219
Provisions réglementées					
TOTAL I	20 418		1 159	8 301	13 276

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Divers état et autres collectivités publiques	30 470	30 470	
Débiteurs divers	2 000	2 000	
Charges constatées d'avance	2 554	2 554	
TOTAL	35 024	35 024	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	10 907	10 907		
Personnel et comptes rattachés	13 290	13 290		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	23 765	23 765		
Autres impôts taxes et assimilés	842	842		
Produits constatés d'avance	1 500	1 500		
TOTAL	50 305	50 305		

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2014 au 30/09/2015

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Installations techniques	Linéaire	4 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	3 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	2 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	30 470
Total	30 470

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 292
Dettes fiscales et sociales	12 064
Total	20 357

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance		Montant
Charges d'exploitation		2 554
Total		2 554
Produits constatés d'avance		Montant
Produits d'exploitation		1 500
Total		1 500

ANNEXE

Exercice du 01/10/2014 au 30/09/2015

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- Q/P subvention virée au résultat	8 302	77700000
Total	8 302	
Charges exceptionnelles		
- Autres charges exceptionnelles	1 010	67100000
- Amendes et pénalités	434	67120000
Total	1 444	

Colette RINGEARD et ASSOCIES
Expert-Comptable
C.A.P.L. de Comptabilité Générale
4, rue Charpentier - Paris 11^e arrondissement
75011 PARIS
TÉLÉPHONE 01 47 35 10 10

CLUB DES VIKINGS DE ROUEN
Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901
Centre sportif Guy Boissière
Ile Lacroix
76000 ROUEN

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Comptes annuels au 30 Septembre 2015

CABINET RUNGEARD et ASSOCIES

Commissaire aux Comptes
Compagnie de Rouen

4,rue Charpak
La Vatine
76130 MONT SAINT-AIGNAN

CLUB DES VIKINGS DE ROUEN
Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901
Centre sportif Guy Boissière
Ile Lacroix
76000 ROUEN

Rapport spécial du commissaire aux comptes
sur les conventions réglementées

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation
des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2015

Aux Adhérents

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Mont Saint Aignan,
Le 7 mars 2016

Cabinet RUNGEARD et Associés
Représenté par Nathalie RICHARD
Commissaire aux Comptes

Cabinet RUNGEARD et ASSOCIÉS
Commissaire aux Comptes
S.A.R.L. au capital de 100 000 €uros
4, rue Champ-de-Parc de la Valtro
76130 MONT SAINT AIGNAN